

DÉMARCHE : Activités confiées aux aides-soignants (AS) œuvrant dans les camps de jour et les camps de vacances pour enfants**Soins et services requis par l'enfant**

Administration de médicaments (incluant insuline)
Soins invasifs (ex. : cathétérisme urinaire, gavage)
Certains soins non invasifs pouvant causer préjudice (ex. : glycémie capillaire)

Pour connaître la procédure de formation à suivre, communiquer avec l'infirmière scolaire du réseau local de services (RLS) d'appartenance du camp à l'adresse suivante :

- RLS de Champlain : (villes de Brossard, Saint-Hubert, Greenfield Park, Saint-Lambert)
infscolaire.cclm.cisssmc16@ssss.gouv.qc.ca
- RLS du Haut-Richelieu-Rouville
 - CLSC du Richelieu (villes de Chambly, Carignan, Richelieu, Saint-Mathias-sur-Richelieu, Marieville, Sainte-Angèle-de-Monnoir, Saint-Césaire, Rougemont)
infirmierescolaire.richelieu.cisssmc16@ssss.gouv.qc.ca
 - CLSC de la Vallée-des-Forts (villes de Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Sébastien, Henryville, Sabrevois, Lacolle, Saint-Paul-de l'Île-aux-Noix, Noyan, Saint-Blaise, Saint-Alexandre, Saint-Georges-de Clarenceville, Venise-en-Québec, Mont-St-Grégoire)
infirmierescolaire.vdf.cisssmc16@ssss.gouv.qc.ca

Administration des médicaments¹ :

Remettre aux parents :

- Lettre aux parents – Instructions concernant l'administration de médicaments en milieu scolaire, incluant le service de garde, et en camp de jour
- Formulaire – Autorisation d'administration de médicaments prescrits

Soins invasifs¹ :

Remettre aux parents :

- Formulaire – Consentement soins invasifs d'assistance

Rappel : L'infirmière doit confier le soin à l'AS. Une formation spécifique sur le soin invasif est obligatoire. Une supervision et une autorisation auprès du jeune sont requises lors de la première journée de fréquentation.

¹Pour les conditions de formation et d'exercice permettant à un AS d'administrer un médicament ou d'effectuer des soins invasifs, consulter l'aide-mémoire : Encadrement clinique des aides-soignants (AS) dans les écoles, les camps de jour et les camps de vacances pour enfants – Condition de formation et d'exercice

